

Objet : PLU de Corbeil Essonnes - Contribution auprès du Commissaire enquêteur M. Marc BRION

Vous avez bien voulu nous recevoir le 7 juin 2019 afin d'évoquer le PLU de la commune de Corbeil Essonnes et je vous en remercie.

Pour ce qui concerne notre association étaient présents à cette rencontre :

Maryvonne MATEU, présidente de la Fédération pour les circulations douces en Essonne, membre de la commission extramunicipale d'urbanisme de Corbeil

La FCDE s'appuie sur les associations locales membres de la Fédération : Corbeil-Essonnes Environnement représentée par M. Claude COMBRISON son Président et DARE-DARE, Se déplacer autrement dans la Région d'Evry représentée par Marie Ange COGARD, habitante de Corbeil

**Notre association s'intéresse tout particulièrement aux questions de circulations actives et notre contribution ciblera uniquement ces aspects.**

Les autres sujets, bien que ne nous étant pas indifférents, seront traités par ailleurs par les personnes directement compétentes. En particulier Corbeil Essonnes Environnement fera sa propre contribution.

#### 1 – Information Concertation :

Nous regrettons le faible niveau d'information du public corbeillois et nous souhaitons que la commune développe la communication sur le PLU :

- Prévoir une exposition dédiée sur plusieurs sites facilement accessibles pour présenter les plans de zonage et le nouveau règlement
- Relayer l'information sur les dates d'enquête (du 17 juin au 19 juillet) dans tous les médias locaux y compris le journal de la ville
- Répondre favorablement à la demande d'une réunion publique d'information et la mise en place d'une adresse de messagerie électronique .
- Mettre ce sujet à l'ordre du jour des réunions de quartier

#### 2 – Sur le PLU arrêté le 14 Mars 2019 et soumis à enquête publique

##### 2-1 Le PADD décline au moins dans ses titres un catalogue de bonnes intentions

On ne peut qu'être d'accord sur le titre de son chapitre 2 : Améliorer les déplacements et favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Malheureusement ces vagues intentions ne s'appuient sur aucun engagement, se contentant de rappeler les contraintes légales (un PAVE en cours d'élaboration conformément à la loi de 2005)

Nous réclamons un véritable schéma de circulations douces à Corbeil, structuré, continu, financé respectant tous les usagers : piétons et en particulier les personnes en situation de handicap, cyclistes, ceux dits utilitaires, utilisant leur bicyclette pour se rendre à leur travail ou à l'école ou faire leurs courses comme aux promeneurs ou touristes à Vélo.

Ce document pourrait être annexé au PLU afin de lui donner un caractère officiel, voire opposable.

De même sur la base de ce schéma de circulation abouti, le PLU pourrait définir les espaces nécessaires à sa réalisation : Espaces réservés au PLU si besoin pour réaliser les continuités, Emplacement réservés sur l'espace public pour y installer des stationnements vélo autour des équipements publics.

A noter que la Gare, qui reçoit 13 000 passagers par jour a absolument besoin d'une offre de stationnement vélo adaptée. Le PLU pourrait être l'occasion de définir des emplacements réservés

pour y implanter cet équipement indispensable. En réservant les surfaces nécessaires ce type d'équipement pourrait être modulable et dimensionnés par phases en fonction des besoins croissants.

Malheureusement rien dans le PADD n'indique cette volonté sérieuse . Le PADD se contente d'objectifs visant plutôt à améliorer les conditions de circulation automobile, assurer les conditions d'une bonne accessibilité automobile ...

Par exemple : Pour désenclaver le secteur Papeterie la ville souhaite faciliter l'accès à l'autoroute A6 ( pour les piétons et les vélos ??)

## 2-2 En ce qui concerne le REGLEMENT

Nous constatons que malgré les bonnes intentions du PADD, le PLU ne propose rien de plus que la stricte application de la loi au paragraphe « normes de stationnement pour les deux roues » page 13.

Voire même, en suggérant que le local cycle peut aussi être un local pour les poussettes, le PLU encourage la création d'espaces à tout faire, excluant un aménagement pratique pour attacher son vélo.

Nous réclamons que le PLU se donne les moyens de proposer à tous les habitants la possibilité de disposer d'un emplacement adapté, sécurisé pour y déposer son vélo. C'est le levier le plus fort pour développer l'usage du vélo, plus important encore que la demande d'itinéraires sécurisés :

- Un local vélo équipé d'arceaux permettant d'attacher son vélo – La taille, la forme de ces arceaux doit être adapté aux besoins des cyclistes. Les associations peuvent fournir tous les éléments techniques qui pourraient être repris comme sont indiquées les dimensions des places de stationnement pour les voitures page 11 (alors que pour cet usage de stationnement voitures il n'y a pas à ma connaissance d'obligations réglementaires)
- Un nombre d'emplacement minima pour les logements : un emplacement par logement est très faible au regard des 3 millions de vélos achetés chaque année, chaque foyer en possédant au moins un en moyenne .... On pourrait proposer 2 places aménagées par logement familial (3 pièces)
- Pour les immeubles recevant du public on pourrait viser un objectif de 10 % de part modale de personnes se déplaçant à vélo  
Cet objectif est faible (on atteint 20 % à Strasbourg ... 50 % dans les pays nordiques ....mais nous sommes à Corbeil)  
Sur cette base c'est donc 2 places pour 20 places de capacité de réception.

On pourrait ajouter comme pour les places de stationnement voitures « le nombre de places doit répondre aux besoins créés par l'équipement en tenant compte des usagers attendus... Ainsi un bâtiment recevant un public plus jeune pourrait être plus accueillant pour les vélos

Voilà, Monsieur le Commissaire enquêteur quelques pistes suggérées pour que, par le biais du PLU, la commune s'engage, comme elle le déclare dans le PADD, à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Cet objectif nous paraît incontournable dans une ville comme Corbeil Essonnes où la multiplication des véhicules en stationnement constitue un sérieux problème qui ne va pas se résoudre dans le cadre de la densification fusse-t-elle « maitrisée » et le développement attendu de la population.